

LOUVRE

Lens

ARRETE N° 2025/002

Portant délégation de signature permanente de tous les documents relatifs aux demandes de prêts d'œuvres du Musée du Louvre-Lens

Hélène Bouillon, Directrice de la conservation, des expositions et des éditions

La Directrice de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du « Musée du Louvre - Lens »,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 et suivants et R.1431-1 et suivants,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

Vu la délibération n°2023-226 sur la nomination d'Annabelle TENEZE en qualité de Directrice du « Musée du Louvre-Lens »,

Vu la délibération n°2023-227 sur les délégations de la Directrice,

ARRETE

Article 1 : Madame Hélène BOUILLON, Directrice de la conservation, des expositions et des éditions, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité de la Directrice, pour signer l'ensemble des documents relatifs aux demandes de prêts d'œuvres tels que les contrats/conventions de prêt, les fiches de conditions de prêt, les obligations de l'emprunteur, les formulaires de prêt du Musée du Louvre-Lens.

Cette délégation est consentie de manière permanente à compter du 10 janvier 2025.

Article 2 : Madame Annabelle TENEZE, Directrice du Musée du Louvre-Lens, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Lens, le 10/01/2025

Annabelle Ténèze,

Directrice du Musée du Louvre-Lens

La Directrice :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Notifié le
Signature

22.1.25

